

Démarche pour l'affectation des PFE

Voici la démarche et recommandations à suivre pour l'affectation des PFE :

- 1- Le descriptif du sujet (téléchargé du site ou rempli par l'enseignant), contenant le titre, le cahier des charges et les outils à utiliser, doit être **signé par l'enseignant et le(s) étudiant(s)**.
- 2- Cette fiche doit être remise au service des stages (ou master pour le sujets de master)
- 3- Le nombre maximal de projets que peut un enseignant encadrer est **cinq** (pour le master recherche c'est limité à trois sujets).
- 4- Les sujets de licence doivent être en binôme (obligatoire pour les sujets internes)
- 5- Les sujets de master sont en monôme.
- 6- La date limite pour choisir un sujet est fixée **au 18/02/2013**, après cette date, les chefs de département **vont affecter** les sujets restants aux étudiants qui n'ont pas encore choisis.
- 7- Les projets externes sont favorisés surtout pour les licences appliquées.
- 8- Les étudiant en licences appliquées **qui n'ont pas réussi en écrit**, peuvent faire leurs projets de fin d'étude cette année sous réserve de faire **une demande explicite** au nom de Monsieur le Directeur de l'institut.

Le directeur

Khemaies GHALI